

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT : Pour Roubaix : 18 fr. par an,
10 fr. pour six mois,
6 fr. pour trois mois.
Pour le dehors, les frais de poste en plus.
Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,

A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Samedi dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 29 Juin.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle : Nominations : de juges de paix et de juges suppléants ; — dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur ;

Décrets conférant la médaille militaire ; Liste de marins autorisés à exercer le commandement des navires du commerce expédiés au long cours et au cabotage ;

Loi qui autorise la ville de Moulins à contracter un emprunt et à s'imposer extraordinairement ;

Ministère de la justice : Demande en déclaration d'absence.

Par décret impérial, est nommé suppléant du juge de paix du canton de Cysoing, arrondissement de Lille (Nord), M. Delerue (Edmond-Louis-Aimé), en remplacement de M. Delaunoy, décédé.

Par décrets impériaux, M. le comte de Morny a été nommé président du Corps législatif, et MM. Schneider et Réveil, députés, vice-présidents du même Corps.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Depuis plusieurs années, l'administration était en instance pour obtenir le classement parmi les routes départementales du Nord les routes ci-après :

- N° 21, de Bergues au pont de St-Momelin ;
- 22, de Lille à Tourcoing ;
- 23, de Cambrai à Malplaquet, par Solesmes, Le Quesnoy et Bavai ;
- 24, d'Hélesmes à la Pyramide de Denain.

Nous apprenons que ce classement vient d'être prononcé par décret impérial du 21 juin 1858.

M. Berr est nommé avocat-général à la cour de Douai, en remplacement de M. Paul, nommé en la même qualité à la cour de Grenoble.

La loi du 26 avril 1855, qui a supprimé le remplacement d'une manière générale, l'a cependant maintenu entre parents jusqu'au quatrième degré, et la loi du 17 mars 1858 l'a étendu aux parents des cinquième et sixième degrés.

Lorsque le moment d'appliquer la loi du 26 avril 1855 fut arrivé, les jeunes soldats, une fois incorporés, ne pouvaient plus se faire remplacer. Mais, par suite de l'extension récemment donnée par la loi du 17 mars 1858 aux remplacements entre parents, il y a lieu d'admettre les militaires sous les drapeaux à user du bénéfice de cette loi, en subordonnant, toutefois, cette faculté aux exigences du service.

En conséquence, M. le ministre de la guerre vient de faire connaître aux autorités militaires que les remplacements entre parents jusqu'au sixième degré pourront être autorisés dans les corps ; laissés à l'appréciation des chefs de corps et des généraux, ils s'effectuèrent conformément aux règles prescrites, sous l'empire de la loi du 21 mars 1832, par l'ordonnance du 28 janvier 1837. (*Moniteur de l'Armée*).

M. le préfet d'Alger, désirant faire connaître à la métropole la qualité et la précocité des produits agricoles algériens, a adressé à M. le préfet du Nord divers échantillons de céréales en grains accompagnés de gerbes provenant de la récolte de 1858 ; ces grains et gerbes sont déposés à la Bourse de commerce, où MM. les cultivateurs et amateurs peuvent aller les visiter.

Le communiqué suivant a été adressé à l'*Impartial de Boulogne-sur-Mer* :

« Le *Morning-Post* a inséré une lettre qui a été reproduite par un journal de cette localité, et dans laquelle il est dit :

« A l'avenir, il ne sera plus obligatoire pour les personnes venues en train de plaisir de se rendre à la douane ou au bureau de police. »

Cette assertion n'est pas fondée. S. Exc. M. le ministre de l'intérieur a bien voulu exempter les excursionnistes de l'obligation de prendre un passe-port, mais ils n'en seront pas moins tenus de passer par les bureaux de la douane et de la police. »

A l'occasion des trains de plaisir pour Calais et Dunkerque, qui s'organisent chaque année à Lille, un très-grand nombre de personnes des environs de Seclin et de Pont-à-Marcq témoignent le regret de ce que ces trains ne prennent pas de voyageurs à la gare de Seclin.

La sollicitude de l'administration du chemin de fer du Nord pour les intérêts et les plaisirs du public et l'importance de la station de Seclin font espérer qu'on accordera cette faveur comme on l'a déjà étendue à Roubaix et à Tourcoing.

Rien n'est encore décidé par l'administration du chemin de fer du Nord, relativement aux abonnements qui seraient accordés aux habitants de Lille, Roubaix et Tourcoing, pour le parcours entre ces deux villes.

C'est donc à tort qu'on a assuré que cette mesure serait mise à exécution prochainement.

Hier après midi, vers six heures, le corps des Sapeurs-Pompiers de Roubaix a fait une promenade militaire en petite tenue.

La musique des *Fanfars*, dirigée par M. Louis Cateau, a fait entendre pendant la marche plusieurs morceaux dont l'excellente exécution fait entrevoir les succès qui attendent cette société musicale.

Lundi, vers trois heures après-midi, un commencement d'incendie a eu lieu à Mouveaux. Une meule de bois qui était en feu a fort heureusement été pré-ervée d'une destruction totale, grâce aux prompts secours apportés par les pompiers de la commune.

C'est aujourd'hui que doit avoir lieu à Tourcoing la bénédiction du nouveau cimetière.

M. Bafaleur, archi-prêtre, doyen-curé de la Madeleine, à Lille, doit présider la cérémonie à laquelle assisteront les autorités municipales.

Nous lisons dans l'*Impartial de Valenciennes* :

« Tout le monde sait que les crinolines ne se vendent pas pour rien ; mais jusqu'à présent nous n'avions pas entendu dire qu'elles fussent soumises par la douane à un impôt de 600 fr. Cette énorme contribution a pourtant été payée il y a quelques jours par une dame de Valenciennes dans quelles circonstances :

« Cette dame revenait de Belgique portant une belle jupe de huit mètres cinquante-six centimètres de circonférence, lorsqu'à la frontière les douaniers français, soupçonnant quelque fraude (ils refusaient de croire à tant de charmes), firent examiner par une visiteuse cet énorme ballon qu'environnait le célèbre Godard, l'aéronaute. Et que trouva-t-on dans cette cachette de nouvelle espèce ? Quatre-vingt-dix-sept mètres d'étoffe dite d'Orléans, fabriquée à l'étranger... Voilà donc une des mille contrebandes que recèle parfois la trompeuse crinoline !... »

La dame était confuse, elle ne pouvait contenir ses larmes. Emus de compassion, les douaniers lui pardonnèrent... moyennant un droit de 600 fr., qui a été acquitté sans retard. En vérité, ce n'est pas cher ! »

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 30 JUIN 1858.

FRÉDÉRIC-LE-GRAND

ET SA COUR.

XII

Le banquet.

XI. — Voir notre numéro du 26 juin.

— Le jardinier de Rheinsberg, nommé Frédéric de Hohenzollern, invite ses amis à goûter les fruits qu'il a cultivés ! dit le prince en indiquant un gros melon parfumé devant lui. A table donc, et soyons gais ; car, par bonheur, le prince royal n'est pas ici, de façon que nous pouvons tous être sans gêne aucune et nous livrer, sans contrainte, à notre bonne humeur, comme les souris quand le chat est absent.

Il s'assit à côté de sa femme, et fit signe à madame de Morien de prendre place à sa gauche. Puis il lui dit à demi-voix, avec un sourire ravissant :

— Soyez aujourd'hui mon sauveur, charmant « Tourbillon » !

Puis, prenant son verre, il parcourut du regard la brillante assemblée de ses convives.

— Le premier toast à la jeunesse, dit-il ; à cette douce folie que nous envient les vieillards,

et dont, malheureusement, nous nous guérissions chaque jour davantage ; à la jeunesse et à la beauté, toutes deux si brillamment représentées ici.

Toute la société rit, trinqua gaiement et savoura avec un plaisir visible les mets délicieux qu'avait préparés l'habile main de Duval, le cuisinier français, et que le prince royal assaisonnait de sa conversation piquante et du sel attique de son esprit toujours prompt, jamais au dépourvu.

Bientôt tous les visages rayonnèrent de plaisir, bientôt la joie brilla dans tous les regards. Le gros Knobelsdorf racontait, de sa voix forte et retentissante, la chronique scandaleuse de ses voyages ; le joli petit Jordan, aux yeux étincelants et au sourire plein de bonté, assis en face du prince royal, entretenait avec lui une de ces conversations animées, piquantes, spirituelles, que savaient seuls soutenir ces deux anciens et intimes amis ; le gai et chevaleresque Chazot récitait quelques passages de la *Henriade* de Voltaire ; le comte Kaiserling, aussi vain que beau, était aux yeux des dames un véritable feu d'artifice de savoir, d'esprit et de sentiment, dont il lançait à chaque minute une nouvelle fusée ; tantôt déclamant quelques-unes des fables de Gellert, qui commençaient à être en vogue, tantôt entamant avec le peintre Presne un entretien sur la peinture, tantôt déroulant à sa voisine, mademoiselle de Schwerin, un tableau enchanteur de l'avenir, de cet avenir où l'on aurait à Berlin un théâtre français, un opéra italien, mais surtout un ballet franco-italien, pour lequel seraient engagés les plus belles danseuses et les danseurs les plus renommés, et qui éclipserait en éclat et en magnificence tout ce qu'on avait jamais vu et tout ce que l'on

verrait jamais en ce genre dans l'empire d'Allemagne.

Au bas de la table étaient assis les deux Benda, les deux Graun et Quantz, ce redoutable maître de flûte du prince royal, dont la brutalité faisait trembler tout le monde, et inspirait même une sorte de crainte à Frédéric, qui n'était pas plus que les autres à l'abri de ses attaques brusques et grossières. Mais aujourd'hui Quantz lui-même était calme et bienveillant ; et sa physionomie avait l'expression de la fois débonnaire et grondeuse d'un bouledogue que caresse une main moelleuse et douce, et qui voudrait bien se fâcher, mais qui ne peut y parvenir tant il éprouve de bien être.

La gaieté devenait de plus en plus bruyante et effrénée ; les dames s'animaient de plus en plus. Seule, la princesse royale, silencieuse et sombre, se sentait le cœur triste et accablé de chagrin. Elle avait réfléchi à la scène qui venait de se passer, et, convaincue maintenant que ce n'était pas à elle, mais à quelque autre que s'adressait la pièce de vers de Frédéric, elle rougissait de sa crédulité et de sa présomption. Comment eût-il été possible, en effet, que cet homme si beau, si brillant, des lèvres duquel coulaient à flots les piquantes saillies, dont le front rayonnait comme celui d'un Jupiter ; qui était aussi instruit que spirituel, aussi noble qu'aimable ; aussi gai que sage, profond et grave ; comment eût-il été possible qu'il l'aimât, elle qui ne possédait d'autres avantages que la jeunesse et la beauté ; elle qui avait, en outre, l'impardonnable défaut d'être sa femme, et une femme imposée ? — Non, ce n'était pas elle qui avait inspiré cette épître ; mais qui donc ? Quelle était l'heureuse mortelle à qui le prince avait donné son cœur ? Le cœur d'Elisabeth se révol-

lait à la pensée que ce cœur était le partage d'une autre ; pourtant, toujours douce et généreuse, elle n'était point irritée contre cette rivale. Ce n'était point pour se venger qu'elle brûlait de connaître son nom ; c'était, au contraire, afin de prier pour celle qu'aimait le prince, pour celle à qui il devait peut-être quelques jours de félicité.

Mais qui était-ce ? La princesse promena un regard scrutateur sur toutes les dames présentes. Plusieurs d'entre elles étaient jolies et gracieuses, plusieurs avaient de l'esprit, de la vivacité, du piquant ; mais aucune n'était digne de Frédéric. En un moment, le prince se pencha vers sa voisine avec un sourire enchanteur, et lui parla tout bas ; madame de Morien rougit, puis baissa les yeux. — Quoi ! serait-ce elle ? se demanda Elisabeth. Mais non : impossible ! cette femme légère, coquette, frivole n'était point son heureuse rivale ; elle ne pouvait avoir captivé ce prince d'un esprit si supérieur.

Qui était-ce donc ? Ah ! que n'était-il fini, cet éternel repas ! Que ne pouvait-elle se retirer seule dans ses appartements pour lire la pièce de vers, qui contenait sans doute l'énigme, le nom de la personne aimée !

Mais on eût dit que le prince, devinant le désir de sa femme, avait résolu de la contrarier. On ne s'était mis à table qu'à six heures ; et, quand vint l'obscurité, on apporta de hauts candélabres où brûlaient des bougies.

« Les bougies sont allumées ! s'écria Frédéric. Nous ne quitterons pas la table qu'elles ne soient consumées, et qu'en revanche une légère illumination au vin de Champagne n'ait commencé dans nos cœurs ! »

Et l'on continua de causer, de rire, de déclamer, de chuchoter et de boire ; la princesse

es on et de res y, ts, ge 180

che ules ont on : ce à chez 769

N en ET

lent rant TS son LE

996

R.

115

(1019